

Séance du Conseil Municipal du 23 Janvier 2012

Nombre de membres - en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 11

Date de convocation: 16.01.2012
Date d'affichage: 16.01.2012

L'an deux mille douze, le vingt-trois janvier, à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Tauxières-Mutry, sous la présidence de Monsieur Philippe RICHOMME, Le Maire.

Etaient présents: P.RICHOMME, F.GALIMAND, P.COLLARD, F.LEJEUNE-BOEVER, C.LARGE, V.FOUCHART, F.GIANONCELLI, C.PONGNOT, A.MASSARD et J.LEJEUNE

Etait excusé : D.BARBIER représenté par C.LARGE

Mme Catherine LARGE a été élue secrétaire de séance.
Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Délibération n°2012-01 : Autorisation budgétaire spéciale pour les dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-1,
Vu l'instruction budgétaire de comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,
Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant l'adoption du budget primitif et jusqu'au 31 mars, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette)
Considérant la nécessité d'engager les présentes dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes d'investissement suivantes avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2012 **dans la limite de 573.725 Euros** correspondant à 25 % des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget de l'exercice précédent, déduction faite du montant du remboursement du capital des emprunts (compte 16) et de prévoir les recettes nécessaires

Dépenses prévisibles			Recettes prévisibles		
Opér	nature	montant	Opér	nature	montant
179-2031	Const. groupe scolaire	573.725 €	179-1641	Emprunt	198.138 €
			179-1323	Subvention	375.587 €
	Total	573.725 €		Total	573.725 €

- de demander au Maire d'inscrire lors de l'adoption du BP ces crédits au budget primitif de l'exercice 2012

Délibération n°2012-02 : Rémunération de l'agent recenseur

Dans le cadre du recensement de la population, un agent recenseur a été recruté afin de recueillir les informations auprès des administrés de la commune. Il y a lieu de lui verser une indemnité de 604 € net ainsi que les congés payés afférents.

Afin d'être opérationnel, l'agent recenseur a effectué 2 demi-journées de formation organisées par l'INSEE à la mairie de Sillery. Par conséquence, il y a lieu de lui rembourser ses frais de déplacement suivant le barème en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une indemnité de 604 € net plus les congés payés et de rembourser les frais de déplacements à l'agent recenseur.

Délibération 2012-03 : aménagement du village

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le devis de la société LEDOUX pour un complément d'aménagement du lavoir ainsi que l'aménagement des talus du dépôt communal pour un montant de 3.265,93 €HT.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à ces aménagements.

Questions diverses :

Voie communale :

Suite aux travaux de voirie de Louvois et à la déviation mise en place, le Conseil Municipal a décidé de prendre un arrêté municipal fermant l'accès à la voie communale de Tauxières à Bouzy pendant la durée de ces travaux afin d'éviter d'aggraver l'usure de celle-ci

Délibération n°2012-04 : Libération des droits de plantation

Le Conseil Municipal veut, à l'unanimité, faire connaître son mécontentement concernant le projet de loi européen sur la libération des droits de plantation des terres viticoles.

Considérant la prise en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union Européenne à partir de 1^{er} janvier 2016 ;

Considérant que la plantation de vignes est régulée dans certains Etats membres depuis les années 1930 et dans l'Union Européenne depuis les années 1970 ;

Considérant que la Commission a proposé dans la dernière réforme de l'OCM de diminuer le potentiel de production à travers le financement d'un plan d'arrachage et dans le même temps de libéraliser les plantations à partir du 1^{er} janvier 2016, que ces deux mesures sont antinomiques ;

Considérant les conséquences probables de la libération des plantations sur l'économie, l'aménagement du territoire, les paysages, le tourisme, l'environnement : surproduction, chute des prix, diminution de la qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble vers les plaines, concertation du secteur ; considérant les très vives inquiétudes que provoque cette décision chez les professionnels, les élus et plus largement les citoyens ;

Considérant que la quasi-totalité des pays producteurs dénonce aujourd'hui cette décision et demande à la Commission de maintenir cet outil de régulation du potentiel de production ; considérant que la commission reste toujours sourde à ces appels et se contente de faire circuler un questionnaire dans la perspective du rapport d'étape qu'elle doit publier en 2013 ;

Considérant les initiatives qui se font d'ores et déjà jour sur le terrain avant l'échéance du 1^{er} janvier 2016 (spéculation, achat de terrains dans des plaines, etc.) et les inquiétudes grandissantes des vignerons notamment les jeunes sur leur proche avenir ;

Considérant que l'encadrement du potentiel de production ne freine pas le développement des exploitations (plusieurs dizaines de milliers d'hectares de droits attribués durant ces dix dernières années) mais qu'il permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande ;

Considérant que cet instrument n'a aucune incidence sur le budget communautaire ;

Considérant le calendrier des institutions européennes et l'incertitude importante qui pèse sur la réouverture du dossier ;

Nous élus,

Demandons au gouvernement et au Chef de l'Etat de poursuivre leurs efforts et de convaincre les quelques Etats membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée ;

Invitons le Conseil des Ministres de l'Agriculture à acter formellement ensuite les positions ;

Demandons à la Commission Européenne d'entendre la position portée par la quasi-totalité des pays producteurs et de faire une nouvelle proposition législative ;
Appelons le Parlement Européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politiques utiles pour faire aboutir ce dossier au plus vite ;
Invitons les autres élus et les collectivités locales à s'associer à cette démarche et à intervenir par tous les moyens utiles auprès du gouvernement pour les convaincre de la nécessité d'aboutir sur ce dossier.

Assainissement :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu de nombreuses personnes concernant le raccord de leur habitation à l'assainissement collectif. Il informe également qu'une visite conseil de l'entreprise, qui assure les travaux, pourra être réalisée afin de suggérer la meilleure solution pour ce raccordement.

Fête patronale :

La fête du village est maintenue. Le choix de l'emplacement se fera plus tard compte-tenu des travaux

Délibération n°2012-04 : Eclairage public

Dans le cadre d'opérations de renforcement de réseaux ou de mise en sécurité de celui-ci, le SIEM va réaliser des travaux d'enfouissement de ces réseaux allée des Rousselots, rue de Mutry, rue d'Avenay et rue Saint Denis. A cette occasion un nouvel éclairage public sera mis en place dans chacune de ces rues et il y a donc lieu de demander une aide de l'état au titre de la DETR.

Le Conseil Municipal autorise donc Monsieur le Maire à faire une demande de subvention au titre de la DETR dans le cadre du financement de ces travaux d'éclairage public et à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.